



LES SERRES DE BEAUDREVILLE
TIERS-LIEU AGRI-CULTUREL

Protocole d'accueil des nouveaux porteurs de projet



Etape 1 : Accueil et visite des Serres dans son entièreté par la coordinatrice Nelly Revol-Buisson (ou par un autre membre de l'association).



Etape 2 : Envoi pour les porteurs de projet d'un planning prévisionnel économique à l'association (projet agricole), un rétroplanning de son activité et une lettre d'intention



Etape 3 : Invitation à un temps d'échange avec les membres actifs de l'association pour mieux comprendre votre projet



Etape 4 : Concertation des membres actifs de l'association quant à l'implantation de votre projet au sein du collectif.



Etape 5 (si construction d'un local) :
Fournir un plan du futur local avec les matériaux utilisés et la description de votre activité.
Une consultation sera faite par le cabinet d'architecte (Human Architecte), afin que votre local soit conforme aux norme ERP (Etablissement Recevant du Public).
2 missions d'accompagnement payantes



LES SERRES DE BEAUDREVILLE
TIERS-LIEU AGRI-CULTUREL

Livret d'accueil des nouveaux membres

Bienvenue aux Serres de Beaudreville !

Les Serres de beaudreville sont un tiers-lieu Agriculturel.

Définition tiers-lieu : *"Un lieu pensé pour que les personnes qui ne se connaissent pas échangent, il doit comprendre un espace gratuit accessible à tous et plusieurs activités ou services. Ce lieu est adapté à son territoire, et les habitants du territoire doivent pouvoir s'impliquer dans son activité."*

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Afin de permettre à chacun de s'investir dans le développement des Serres et du tiers-lieu, l'association "Faire Vivre les Serres de Beaudreville" existe.

Le Tiers-lieu Agri-culturel c'est :

- Des espaces agricoles à disposition des porteurs de projets pour développer/expérimenter.
- Des espaces pour ateliers d'artistes pour travailler
- Des expositions
- Des marchés de producteurs locaux (en intérieur courant printemps 2024)
- Des évènements thématiques (chantier participatif, repas de Noël adhérents, etc.)
- Des activités physiques et de détente (plateforme de yoga)
- Au printemps 2024, lors de l'ouverture au public d'une partie des Serres ... Des espaces de location pour séminaires/réunion, une buvette, un point de vente des produits des Serres, des ateliers artistiques proposés au grand public et des formations.

Rejoindre l'association :

En tant que membre de soutien :

- 15€/an, me permet de soutenir le développement des Serres

En tant que membre actif :

- 120€ d'adhésion/an (à payer en janvier). Si arrivée en cours de route : plein tarif pendant les 6 premiers mois, prorata au cours des 6 derniers mois.
- cotisation mensuelle en fonction de l'espace occupé (à régler avant le 5 du mois).
- Système de crédit temps (Louise) lors de travaux pour l'asso = diminution de mon loyer.
- Compteurs électricité et eau à mettre en place pour suivi de consommation et facturation.
- Si je le souhaite, je participe à internet (5€), au jardin participatif (15€).

Tout règlement se fait par virement bancaire accessible sur le site

